

FEUILLETON DE L'ÉTÉ

Henri Brandford-Griffith et Diane Pasturel : avocats de tous les grands dossiers du CAC 40

26/08/2015 - 10:01 | Yves de Kerdrel



Diane Pasturel

Il y a près de quinze ans Henri Brandford Griffith et Diane Pasturel se sont associés au sein du même cabinet qu'ils ont créé, tout en décidant de partager leur vie. De l'affaire EADS à LVMH-Hermès en passant par Sanofi-Aventis et le Club Med, ils ont été sollicités sur tous les grands dossiers boursiers qui ont fait l'actualité du monde des affaires français.

D'un côté Henri Brandford-Griffith, fils d'un ancien dirigeant de la banque Hambros (celle de la Reine d'Angleterre) qui fût aussi Directeur Général de Gaz et Eaux, devenu Eurazeo après sa fusion avec Eurafrance. Il prête serment comme avocat en 1988 et rejoint aussitôt le cabinet Gide en 1989 où il travaille directement aux côtés de Jean Loyrette sur tous les grands dossiers du cabinet. Notamment sur le dossier LVMH quand Bernard Arnault commence à en prendre le contrôle. Ensuite il est sollicité sur toutes les grandes batailles boursières des années 90 : Auchan-Docks de France, BNP-Paribas-Société Générale, Elf-Total ou Worms-AGF.

De l'autre côté Diane Pasturel, aussi longiligne que son conjoint est un peu « rondouillard », est la fille d'un avocat général au Parquet Financier et d'une

mère conseiller de la Cour de Cassation et Vice-Président du Conseil de la Concurrence. C'est dire si le droit coule dans ses veines. Et ce n'est pas étonnant de la voir prêter serment dès l'âge de 22 ans avant d'intégrer le Cabinet Bredin Prat fin 1989 où on lui confie immédiatement les dossiers « haute couture » dans le domaine du contentieux, du droit des sociétés et du droit boursier. Diane Pasturel fait face alors à celui qui deviendra son compagnon, sur le dossier LVMH, où elle intervient avec Jean-François Prat pour le compte de Bernard Arnault. Ensuite, elle est détachée comme responsable juridique à la Société des Bourses Françaises (ancêtre du Conseil des Bourses de Valeurs puis du Conseil des Marchés Financiers) de 1992 à 1994. Elle y travaille auprès de l'incontournable Marie-Josèphe Vanel et de Martine Charbonnier sur des dossiers boursiers. Ce qui lui permet d'appréhender la doctrine du régulateur, voire de contribuer à l'élaborer. En 1994 elle revient chez Bredin Prat qu'elle quitte en 1995 pour fonder son cabinet, dont le principal client est alors le CMF, dans de nombreux recours boursiers.

Mais c'est le 15 octobre 2001 que Diane et Henri fondent Brandford Griffith & Associés, l'un des plus prestigieux cabinets d'avocats d'affaires de Paris installé à un jet de pierres de la Place des Pyramides et de leur très beau domicile qui offre une vue interminable sur le Louvre. Un de leur premier client est alors Jean-Marie Messier, puis Jean-Paul Gut (dans l'affaire EADS). On les retrouve également dans de très nombreux dossiers de contentieux comme sur LVMH-Hermès ou de fusions et acquisitions. Notamment l'OPA amicale du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais, l'OPA de Sanofi sur Aventis, celle de Mittal sur Arcelor. Plus récemment Henri Brandford Griffith était le conseil de Thierry Peugeot sur PSA, de Steria lors de la fusion avec avec Sopra ou de Strategic Holdings dans son Offre sur le Club Med.

Les deux stars du barreau, qui sont devenues incontournables à Paris, dès qu'un dossier nécessite la moindre mécanique boursière très huilée, prennent tout de même le temps de s'évader hors de France, à côté de Pondichéry où ils ont restauré une vieille demeure dans un environnement paradisiaque. Et de ce vieux comptoir colonial français en Inde ils scrutent, conseillent et anticipent déjà les mouvements qui vont résulter du krach boursier de ces derniers jours.